



AVIS AU PUBLIC URBANISME

Refonte complète du plan d'aménagement général (PAG) Projet d'aménagement particulier « Quartiers existants » (PAPQE)

Il est porté à la connaissance du public que :

- la délibération du conseil communal de Troisvierges du 19 novembre 2024, portant adoption du projet de refonte globale du **plan d'aménagement général** de la commune de Troisvierges, a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 06 juin 2025 (réf. 110C/039/2021), respectivement par Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en date du 26 mars 2025 (réf. 83798-PS/App) ;
- la délibération du conseil communal de Troisvierges du 19 novembre 2024, portant adoption du **projet d'aménagement particulier « Quartiers existants »** de la commune de Troisvierges, a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 06 juin 2025 (réf. 19206/110C) ;

Les dossiers et décisions ministérielles sont déposés au Service Urbanisme de la Commune de Troisvierges, 4C, Z.I. in den Allern à L-9911 Troisvierges, où le public peut en prendre connaissance et copie sans déplacement du dossier, le cas échéant contre remboursement.

Le dossier relatif à l'Evaluation Environnementale Stratégique (EEV), dit Strategische Umweltprüfung (SUP) qui a accompagné le processus de planification du PAG, fait partie des pièces déposées à la consultation.

Les dossiers et décisions ministérielles peuvent également être consultés sur le site internet de la Commune www.troisvierges.lu.

Troisvierges, le 14 août 2025,
le bourgmestre,

Edy MERTENS



le secrétaire,

Claude HELTEN